

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE SAVERNE
~~~~~  
**COMMUNE DE VOLKSBERG**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers élus : 11

Conseillers en fonction : 11

Conseillers présents : 8

**Séance ordinaire du 7 juillet 2015**  
**Sous la présidence de M. HAHN Roland**

**Date de convocation** : 1<sup>er</sup> juillet 2015

**Présents** : M. HAHN Roland (Maire) – Mmes et MM. CRIQUI Isabelle - DAESCHLER Christophe - DIEBOLD Gérard – EBY Sylvie – FORTMANN Jean-Georges – FROHN Thomas – JUND Philippe.

**Absents** : Mme ENSMINGER Mélanie – MM. EBY Ernest - ERDMANN Timotée (excusés).

**ORDRE DU JOUR**

- 1) Mise à disposition d'un local pour ateliers de bricolage
- 2) Approbation du compte-rendu de la séance du 26 mai 2015
- 3) Décision modificative
- 4) Acquisition de terrain
- 5) Rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable
- 6) Rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif
- 7) Rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif (SPANC)
- 8) Rapport annuel 2014 voirie
- 9) Rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif du SMA de l'Eichelthal
- 10) Organisation de la cérémonie du 14 juillet
- 11) Informations sur les travaux de voirie Rue du Stade 2<sup>ème</sup> tranche
- 12) Extension réseaux Rue des Jardins
- 13) Emplacement boîte aux lettres de la poste au Roesert
- 14) Acceptation de chèque
- 15) Renouvellement des contrats unique d'insertion
- 16) Acceptation de chèque
- 17) Remplacement frigo-bar à la salle polyvalente
- 18) Marché de Noël

Le Maire souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Municipal et accueille Madame STUDER Elke, intervenante extérieure pour le 1<sup>er</sup> point de l'ordre du jour. Il ouvre la séance à 20h15.

### **1. Mise à disposition d'un local pour ateliers de bricolage**

Le Maire donne la parole à Madame STUDER Elke qui expose ses motivations pour la création d'un atelier de bricolage pour enfants et adultes et le besoin de trouver un local.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame STUDER, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents :

- De mettre à disposition gratuitement la petite salle de la salle polyvalente pour un démarrage de l'atelier en septembre
- de mettre à disposition gratuitement la salle de la mairie pour les périodes nécessitant le chauffage
- Les problèmes d'assurance devront encore être réglés d'ici là.

### **2. Approbation du compte rendu de la séance du 26 mai 2015**

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal approuve**, sans réserve, à l'unanimité des membres présents, le compte rendu de la réunion du 26 mai 2015.

### **3. Décision modificative**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, de voter la décision modificative suivante :

Dépenses de fonctionnement : Compte : 673 : + 3000 euros

Recettes de fonctionnement : Compte : 7788 : +3000 euros.

### **4. Acquisition de terrain**

Suite à l'exposé du Maire, dans l'intérêt de la commune de Volksberg, en vue de la réalisation future du lotissement, le **Conseil Municipal décide**, à l'unanimité des membres présents :

- d'acquérir la parcelle cadastrée en Section 01 n° 177 au lieudit « Village » jardin d'une superficie de 2,98 ares de Monsieur MUGLER Jean-Georges et Madame MUGLER Nicole née BUCH domiciliés 12 Rue du Moulin à 67290 VOLKSBERG
- de fixer le prix d'acquisition à 300 euros l'are, soit  $300 \times 2,98 \text{ ares} = 894,00 \text{ euros}$
- de faire cette acquisition par acte administratif. Le Maire est chargé de la rédaction de l'acte et d'introduire la requête auprès du Livre Foncier pour le transfert de propriété
- de désigner Madame EBY Sylvie, Adjointe au Maire, pour représenter la commune de Volksberg pour ce transfert de propriété et la signature de l'acte
- d'autoriser le Maire à ordonnancer la dépense prévue au budget primitif 2009 dès réception du certificat attestant la transcription de propriété au Livre Foncier.

## **5. Rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable**

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable établi par le SIVOM de Diemeringen et Environs.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide**, à l'unanimité des membres présents, d'adopter le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

## **6) Rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif**

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif établi par le SIVOM de Diemeringen et Environs.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide**, à l'unanimité des membres présents, d'adopter le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.

## **7) Rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif (SPANC)**

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) établi par le SIVOM de Diemeringen et Environs.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide**, à l'unanimité des membres présents, d'adopter le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

## **8) Rapport annuel 2014 voirie**

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport annuel 2014 voirie établi par le SIVOM de Diemeringen et Environs.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide**, à l'unanimité des membres présents, d'adopter le rapport annuel 2014 voirie.

## **9) Rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif du SMA de l'Eichelthal**

Vu la loi n° 95-101 du 2 février 1995 portant sur le renforcement de la protection de l'environnement et celui de l'information des usagers, demandant annuellement, à l'assemblée délibérante de la collectivité, un rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement,

Vu le décret du 6 mai 1995, fixant les modalités d'application de ce texte législatif et le contenu du rapport, donnant des indications sur la manière dont le service est rendu, qualité technique, difficultés, évolution, ...

Vu la délibération du SMA de l'Eichelthal en date du 10 juin 2015 adoptant le rapport annuel 2014 sur la qualité et le prix du service public de l'assainissement-épuration,

Le Maire présente le rapport annuel 2014 sur la qualité et le prix du service public de l'assainissement-épuration.

**Le Conseil Municipal décide**, à l'unanimité des membres présents, d'approuver le rapport annuel 2014 sur la qualité et le prix du service public de l'assainissement-épuration établi par le SMA de l'Eichelthal.

#### **10) Organisation de la cérémonie du 14 juillet**

Les conseillers discutent de l'organisation de la cérémonie du 14 juillet 2015.

#### **11) Informations sur travaux de voirie Rue du Stade 2<sup>ème</sup> tranche**

Le SIVOM de Diemeringen et Environs a procédé à l'ouverture des plis en date du 1<sup>er</sup> juillet 2015. Le marché est attribué à l'entreprise RAUSCHER à Adamswiller pour un montant de 34 447,20 euros.

#### **12) Extension des réseaux Rue des Jardins**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, de procéder à l'extension des réseaux dans la Rue des Jardins dès réception en mairie d'un document de demande d'urbanisme ou de permis de construire.

#### **13) Emplacement boîte aux lettres de la poste au Roesert**

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, donne son accord au déplacement de la boîte aux lettres de la poste au Roesert de façon à pouvoir y accéder en voiture ou sans empiéter sur l'espace vert.

#### **14) Renouvellement des contrats unique d'insertion**

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents de solliciter la reconduction pour une durée d'un an des CUI en place, à savoir Mme TRAKSEL Emmanuelle pour un taux de prise en charge de 70 % et Mme CRON Nathalie pour un taux de prise en charge de 90 %.

#### **15) Acceptation de chèque**

**Le Conseil Municipal**, après avoir ouï l'exposé du Maire, **accepte** à l'unanimité des membres présents, le chèque d'un montant de 1344,66 euros de l'Assurance ALLIANZ IARD en règlement du sinistre qui a endommagé les piliers en grès à l'entrée arrière du cimetière lors des travaux de fossoyage par les Ets Helmstetter.

Le Conseil donne son accord à l'élargissement de l'ouverture et à la pose d'un nouveau portail.

#### **16) Remplacement frigo-bar à la salle polyvalente**

Le Maire expose que le frigo du bar de la salle polyvalente ne fonctionne plus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord au remplacement à neuf du frigo-bar à la salle polyvalente et approuve le devis pour meuble GAMKO 3 portes groupe logé émanant de mb<sup>2</sup> Production à Molsheim pour un montant de 2 147,75 € HT, soit 2 577,30 € TTC.

## 17) Marché de Noël

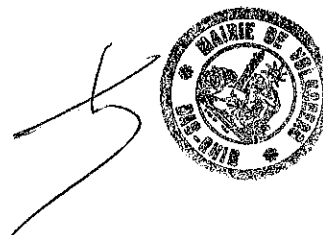
Le Maire informe que le nombre de participants n'est plus suffisant pour réaliser le marché de Noël et lance un appel à de nouveaux bénévoles. M. JUNDT Philippe se dit prêt à intégrer le groupe. Un appel est également lancé en direction de toutes les personnes de bonne volonté, même si elles ne font pas partie du conseil municipal ou du comité de gestion. Si personne ne se manifestait d'ici le 31 juillet 2015 chez le maire (03.88.01.53.57), cette manifestation ne pourrait plus être reconduite, aussi dommage que ce soit.

Aucun autre point n'étant soulevé, le Maire clôt la séance à 22 h 45.

Les Conseillers municipaux :

Volksberg, le 10 juillet 2015.

Le Maire :  
HAHN Roland

The image shows a handwritten signature in black ink to the left of a circular official seal. The seal features a central emblem and the text 'MAIRIE DE VOLKSBERG' around the top and 'ROLAND HAHN' around the bottom.

